



22 janvier 2014

La CGT souhaite une bonne année à tous les personnels de la DISI

Compte rendu des CHS-CT de la DISI Sud-Ouest des 12/11 et 10/12/2013

Sommaire :

- | | | | |
|--|----|---|----|
| - Déclaration CGT au CHS du 10/12/2013 | P1 | - Visite du CHS-CT à l'ESI de Toulouse | P3 |
| - Etat des lieux de l'assistance | P1 | - Rénovation du socle de la Cité adm. de Bx | P3 |
| - G2A ESI Bx Océan : astreintes | P2 | - Points divers | P4 |

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT AU CHS DU 10/12/2013

Les deux thèmes à l'ODJ de ce CHS touchent de près aux conditions de travail des personnels de la DISI. L'avenir de nos services est incertain, l'austérité est bien là que ce soit en matière d'emplois, de missions ou de rémunérations. La Direction a beau habiller sa politique en « démarche stratégique » ou en « mesures de simplifications », les mois passent et la situation s'aggrave. Comment ne pas s'étonner dans ces conditions que les situations de souffrance au travail augmentent ?

Sur le désamiantage et le réaménagement du socle de la Cité administrative de Bordeaux. Les personnels veulent des informations sur leur future localisation et sur la période transitoire. Ceux de Bordeaux Océan souhaitent connaître leurs conditions de travail pendant les travaux, la durée de ceux-ci. Pour ce qui est de Bordeaux-Garonne l'incertitude porte sur la date du déménagement : quand devront-ils intégrer les nouveaux locaux ? Ont-ils la garantie de rester dans les locaux actuels de la DRFIP33 à Mériadeck ? Dans quelles conditions ?

Sur l'organisation pratique des bureaux nous tenons à vous signaler l'opposition des personnels de travailler en open space que ce soit pour le G2A de Bordeaux-Océan ou le pôle de développement de Bordeaux-Garonne.

En ce qui concerne l'assistance, et plus particulièrement la situation des CID, la CGT avait demandé un état des lieux lors du CHS du 29 mars dernier. En effet, la situation méritait bien que l'on s'y attarde compte tenu des difficultés. Force est de constater que plusieurs mois après la situation ne s'est pas améliorée.

L'état des lieux que vous nous fournissez donne des informations que nous souhaitons mais ne va pas dans le détail des difficultés rencontrées par nos collègues de l'assistance. Il ne nous semble pas que cet état des lieux ait fait l'objet d'une véritable enquête auprès de l'ensemble des acteurs des CID. Nous reviendrons dans le débat sur plusieurs points qui méritent des explications.

La CGT a mené récemment une enquête dans les CID. Il en ressort les constats suivants : une dégradation des relations avec les Directions locales depuis la création de la DISI, le sentiment que la DISI ne connaît pas la réalité du travail des CID, des formations insuffisantes ou absentes, un pilotage des ESI inégal et insuffisant, une disparité de traitement des CID certaines d'entre elles ne disposant pas d'encadrement de proximité.

Depuis la rentrée une pression supplémentaire pèse sur les collègues de l'assistance avec l'opération 22.000 micros. Tout est mis en œuvre pour « faire du chiffre » au mépris des difficultés rencontrées. Les personnels ont le sentiment de ne plus être écoutés. Il devient urgent pour la direction locale comme nationale de prendre en compte la situation de ces services.

État des lieux de l'assistance à la DISI. (CHS 10/12/2013)

Cet état des lieux avait été demandé par la CGT lors du CHS du 29/03/2013 face aux difficultés que rencontraient les collègues des différentes CID. Il aura fallu attendre 8 mois avant que le débat ait lieu en CHS ... La DISI devait penser qu'en jouant la montre la situation s'améliorerait ... ce qui est loin d'être le cas, au contraire !

La direction s'est contentée de répondre aux questions pratiques (nombre d'agents, de réunions, localisation ...) que nous avons formulées. Cependant elle a omis de répondre de manière détaillée aux aspects de fonds que nous voulions aborder (remontées des difficultés des CID). Pas étonnant vu que l'enquête n'est pas descendue jusqu'aux collègues des cellules ! La CGT est donc intervenue longuement sur la situation vécue par les personnels des CID afin que le débat ait lieu en CHS !

La CGT a insisté sur la gestion à distance de certaines CID ne disposant pas de cadres de proximité. Cela entraîne une distorsion de traitement et fragilise les relations avec la direction locale. La direction reconnaît le problème mais n'a pas de solution si ce n'est d'envoyer le cadre de temps en temps dans le département. La seule solution évoquée par le Disi serait de re-déployer des postes de cadres A des ESI vers les CID. On déshabillerait ainsi d'autres missions ! La CGT a rejeté ce chantage et revendique les emplois nécessaires pour satisfaire la mission d'assistance.

La CGT a demandé aussi l'allégement de certaines procédures qui rajoutent du travail aux CID sans aucune valeur ajoutée.

Par ailleurs, la CGT a demandé que la mixité des équipes soit favorisée ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. A cette fin des formations sont nécessaires, les outils devraient aussi être communs, les régimes horaires également. Pour l'instant on est loin du compte !

Mise en place d'astreintes G2A à l'ESI Bordeaux Océan. (CHS du 12/11/2013)

La chef de l'ESI Bordeaux-Océan fait une lecture commentée de la fiche qui nous avait été transmise. 3 DISI (Nord, Ouest et SO) sont concernées par cette mise en place.

Le périmètre de ces astreintes est AUTHEN – CFSU, elles concernent tous les agents du service quelque soit ses missions.

Les astreintes dites banalisées ne concernent pas la campagne TELEIR qui bénéficie d'un dispositif dérogatoire ni la PAS Bianca, le pôle sécurité de Bordeaux et le pôle SINAPS de Poitiers.

Ce dispositif standard part du principe que chaque agent doit être en capacité de mettre en œuvre des procédures simples et précises. Ces astreintes sont non postées, elles doivent être identifiées et avérées.

La direction assure que les procédures à appliquer seront simples et auront comme support les FEX (fiches d'exploitation).

La CGT fait constater que peu d'informations sont données sur le règlement des astreintes Copernic.

La direction précise qu'il est possible de trouver des informations sur un forum ouvert lors de la création du G2A (adresse 10.153.33.25 forum G2A vie de l'agent).

Les règles proposées par la Direction concernant la rémunération /compensation horaire sont :

* du lundi 20H au Lundi suivant 7H : 200,18 brut ou 1,5 j de récupération

* Journée WE ou jour férié : 19,84 € brut ou ½ journée de récupération

* Nuit semaine : 20,30 € brut

* Nuit le WE ou celle suivant un jour férié : 29,50 € brut

Mr Peyré indique que la Direction mettra les éléments financiers de cette note en annexe du pv du CHS. La CGT demande que l'ensemble de la circulaire Copernic soit annexée et pas seulement les aspects financiers / récupérations. Nous ré-insistons sur le fait que dans la circulaire Copernic il est précisé que si l'agent intervient il y a tarification spéciale.

La Direction ne semble pas tout à fait maîtriser le sujet, Mr Peyré et la Directrice de l'ESI répondent qu'ils vont regarder la note SI2A et qu'ils nous apporteront des précisions. Nous faisons remarquer que les règles de calcul actuellement en cours au G2A sont sur la base du moins disant contrairement à celles, appliquées les années précédentes. Mr Peyré comme à son habitude demande des exemples mais précise tout de même qu'il appliquera la circulaire.

Suite à plusieurs questionnements des OS, la Direction précise que les compensations sont limitées à 10J dans l'année avec un report de seulement 5 J sur l'année suivante, que 44 semaines seront à couvrir par 12 agents ce qui fait environ 3 à 4 semaines par agent.

Conformément au statut du G2A chaque agent est obligé d'effectuer des astreintes sauf exception décidée par la Direction (agent C, personnel ATOS). Il est possible qu'un agent non disponible un jour de sa semaine astreinte permute avec un de ses collègues. La Directrice de l'ESI parle d'un système responsabilisant et basé sur la confiance. Si le kit 3G ne passe pas et bien tant pis, sachant tout de même que l'agent doit se mettre dans la position d'être joignable. Il n'est cependant pas tenu à rester chez lui, il n'existe pas pour le DISI de périmètre maximum. Il n'a pas non plus de délai pour répondre.

La CGT a demandé à la Direction qu'il serait bien d'avoir ces informations par écrit.

Nous revenons aussi sur le fait que le CHSCT doit aborder l'aspect contraignant des astreintes.

Le côté « rassurant » des propos, n'enlève pas le côté « anxiogène » du dispositif.

Les OS insistent sur le contexte (application non stabilisée, fiches pas claires et incomplètes,...).

Une mise en place progressive telle qu'elle est proposée peut donner le sentiment aux agents d'être des cobayes.

La Direction répond qu'elle veillera à ne pas rajouter du stress à cette situation et à ne pas mettre la barre trop haute sachant que les astreintes ne sont pas assorties d'une obligation de résultat.

Pour ce qui est des autres points du règlement et les tarifs se référer à la note officielle.

Note officielle toujours pas présentée en séance, il est fait référence à un document sans que l'on puisse en connaître le contenu. Nous revenons aussi sur le principe du repos légal de onze heures en demandant la réglementation. Mr Peyré répond qu'il donnera la réponse au CTL.

Concernant les fiches de procédures, les représentants de l'ESI disent qu'ils n'auront pas toutes les réponses d'ici le CT. Ils nous informent qu'SI2A viendra le 19/11. Ils tentent de rassurer en disant que les fiches de procédure seront validées par la Centrale mais aussi par l'exploitation G2A. Pour le CTL une note d'ensemble plus précise sera élaborée et des informations complémentaires seront fournies notamment concernant la couverture du réseau, l'obligation d'être à proximité du domicile.

Rénovation du socle de la Cité administrative de Bordeaux. (CHS du 10/12/2013)

La tour de la cité qui abrite le siège de la DISI SO et l'ESI Bordeaux Océan est en cours de désamiantage. Si la DISI réintégrera ses locaux désamiantés (18^{ème} étage) en 2014, à la fin du 1^{er} trimestre, le désamiantage du 1^{er} étage qui abrite l'ESI n'interviendra qu'au moment du désamiantage du socle de la Cité (qui comprend les sous-sols, le RDC et le 1^{er} étage) qui devrait débuter en 2017 pour une durée de 3 ans.

C'est une opération particulièrement complexe du fait que le RDC comprend le hall d'accueil du public. A l'issue de ces travaux, l'ESI Bordeaux Garonne et de la DIRECCTE s'installeront dans ces locaux rénovés.

La direction a donc présenté lors du CHS les contraintes liées aux travaux du socle et le zonage retenu (les m² alloués à chaque service).

La CGT a rappelé à la DISI le souhait des personnels des deux ESI ne pas travailler en plateau ou open space que ce soit pour le pôle de développement (Bordeaux-Garonne) ou pour le GTS (Bordeaux-Océan). Même si la direction a indiqué que le moment n'est pas venu de regarder de près la configuration définitive des bureaux, la CGT a tenu à rappeler cette revendication.

La CGT a également demandé à ce que les conditions de travail des personnels de l'ESI Bordeaux-Océan ne soient pas dégradées pendant les travaux. En effet, ils devront être relogés provisoirement durant les travaux de désamiantage. De même la CGT a demandé la garantie pour les collègues de l'ESI Bordeaux-Garonne de rester dans les locaux actuels (DRFIP 33 – Mériadeck) dans de bonnes conditions avant d'être installés dans les nouveaux locaux désamiantés de la Cité une fois les travaux achevés.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur les conditions de travail pour la CID33 qui sera effectivement fusionnée en 2014 après création de l'AT Trésorerie. Elle devrait être regroupée à la Cité administrative mais où précisément ? avec quel espace par agent ?

Pour que rénovation ne soit pas synonyme de dégradation la vigilance s'impose!

N'hésitez pas à contacter la CGT.

Le CHS en déplacement dans les ESI

Visite d'une délégation du CHS-CT à l'ESI de Toulouse. (CHS du 12/11/2013)

La secrétaire du Comité, Geneviève Bourrel, fait un compte-rendu de la visite en mettant l'accent sur les problèmes les plus importants :

- Luminosité => des problèmes d'homogénéisation des néons, brises vues, stores manquants.
- Chauffage => le système centralisé et géré par la DRFIP, bruyants, vitrages mal isolés, bureaux chauds l'été.
- Problèmes des fenêtres non changées (prévu en 2016).
- Absence de frein sur une fenêtre... impact (trou) dans une fenêtre d'un autre bureau.

Éléments de réponses de la direction de l'ESI Toulouse :

- ◆ en accord avec DISI et sur la DGF l'ESI Toulouse a commandé 14 lampes (après recensement, essentiellement pôle dév)
- ◆ fin des travaux concernant les éléments menuisés à venir (attente devis)
- ◆ le devis pour la climatisation de la salle de réunion est signé
- ◆ concernant le mauvais état des fenêtres il a été répondu que toute celles du bâtiment sont dans le même état et la dépense pour un changement n'a pas encore été budgétisée.
- ◆ Pour le trou et l'absence de frein l'ESI va voir ce qu'il peut faire.
- ◆ Concernant les néons éblouissants, ils sont neufs, comme dans les autres étages. Nous précisons que cette gêne a généré cette grosse commande de lampes de bureau.
- ◆ LTI, les travaux continus au niveau de la surface qui accueillera la recette municipale. Le BIL de la DRFIP31 va pouvoir permettre d'envisager un déménagement du LTI dans l'ancien local du courrier. Un courrier va être envoyé à la DRFIP au sujet du LTI pour suite à donner.
- ◆ Sur le véhicule et le déplacement des matériels : à voir.

Mr Peyré propose que pour les sujets qui sont de la responsabilité de la DRFIP 31, une liste soit établie et envoyée à la direction. Et plus particulièrement les sujets qui présentent un caractère de dangerosité/gravité. Il s'interroge sur la façon de faire avancer les sujets qui relèvent de la DISI en tant qu'occupant. Il demande que Franck Attemis voit avec la secrétaire du CHS pour établir la liste des priorités et en fin d'année il interviendra auprès de la direction locale.

Des conditions de travail dignes (CID 64).

La CGT et Solidaires ont remis lors du CHS-CT du 10/12 une motion des personnels de la CID 64 demandant le maintien des cartes de parking des agents de la CID. En effet, la DISI a l'intention de ne plus financer ces cartes à partir de 2014 alors qu'elle le faisait depuis la création de la DISI. Cela introduit une distorsion de traitement avec les agents de la DDFIP 64 qui continuent à bénéficier de ces cartes payées par leur direction locale. Par ailleurs, le fait de ne plus disposer de moyens de stationnement pour les agents de la CID est particulièrement préjudiciable au moment où la DISI demande aux CIDs de s'activer dans le cadre de l'opération 22.000 micros.

Devant tous ces arguments la DISI s'est vu contrainte de revenir sur la décision de ne plus payer les cartes de stationnement, le temps de voir la position prise par la DDFIP 64 pour ses propres agents. **Comme quoi, la mobilisation paye !**

Motion des personnels de la CID 64 demandant le maintien des cartes de parking.



Motion des personnels de la C.I.D 64

Les personnels soussignés demandent expressément le maintien de cartes de parking au bénéfice de la C.I.D 64.

Les cartes de stationnement sont actuellement prises en charge par l'administration en raison de l'impossibilité de se garer à proximité des bureaux de la CID, situés 8 Place d'Espagne à Pau.

Ces cartes de stationnement ont été prises en charge par la DISI de Bordeaux en 2012 lors du transfert de la gestion du service informatique à la DISI du S.O.

Cela a permis de garantir l'équité de traitement entre agents de la DISI et ceux de la DDFIP sur le site de PAU.

Au 1er janvier 2014 la DISI du S.O. prévoit de remettre en cause cet acquis.

Nous sommes opposés à une décision qui entraînera une différence de traitement sans fondement entre agents présents sur le site de la DDFIP de PAU.

De plus cette décision, si elle est confirmée, aboutira à nous priver du moyen d'utiliser nos véhicules personnels en cas de nécessité de service.

En effet, dans le cadre des objectifs difficilement tenables qui nous ont été assignés (opération 22000 micros), nous ne pourrions pas, avec un seul véhicule de service, assurer nos déplacements dans ce département très étendu comportant de nombreux lieux d'intervention alors même que nous devons apporter un soutien au site de Bayonne-Anglet-Biarritz qui ne dispose plus que d'un agent CID !

Pour toutes ces raisons nous demandons le maintien de cartes de parking pour la C.I.D 64.

SIGNATURES:

Délégation CGT :

- CHS du 12/11 : Geneviève Bourrel, François Laulhère, Louis Rumeau. Expert Laurent Bancon.

- CHS du 10/12 : Geneviève Bourrel, Béatrice Boisson, Martine Blaszczyński, François Laulhère, Pascal Blain, Louis Rumeau.

Points divers abordés au CHS

Astreintes PAS - ESI Bordeaux Océan

Elles sont basées sur le volontariat et à l'heure actuelle les agents ne veulent plus en faire ce qui pose problème. Un incident qui a eu lieu en juillet fut l'effet déclencheur.

Les astreintes Satelit sont mal cadrées ce qui fragilise la position des agents.

La direction se propose de relayer le problème à la DGFIP mais le DISI précise que nous risquerions de voir cette mission confiée à un autre ESI.

Lors du dialogue de gestion il évoquera le problème.

Le 27/11 un CODIR élargi se tiendra à l'occasion de la visite de Thomaz Blanc et Philippe Merle.

Le DISI propose aux OS de les rencontrer .

Une délégation du CHS visitera l'ESI Bordeaux-Océan le 21 janvier 2014. Geneviève Bourrel (secrétaire du comité) et Louis Rumeau représenteront la CGT.



Bulletin d'adhésion

Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT Finances Publiques à la DISI-SO Sud-Ouest

Nom, Prénom :

Date :

Grade :

Adresse mél :

Adresse administrative :

Signature :

Bulletin à remettre à un militant de la CGT.